

25 juin - Blablacar est privée des ressources issues des certificats d'économies d'énergie

Paris, le 25 Juin 2024 - Blablacar est privé d'une partie de ses revenus. Le Conseil d'État revient sur les certificats d'économie d'énergie, une ressource qui avait aidé le leader du covoiturage à atteindre les 60 millions d'euros de bénéfices en 2023. Le Conseil d'État a pris la décision d'abroger l'arrêté gouvernemental de 2022 qui créait des certificats d'économies d'énergie basés sur des covoiturages de longue distance. Cette aide, entrée en vigueur le 1er janvier 2023, estimait que toute nouvelle personne inscrite sur une plateforme comme Blablacar réalisant un certain nombre de trajets dépassant les 80 km, générait 18 800 kWh d'économies d'énergie. L'État délivrait alors des certificats d'énergies au profit de la plateforme de covoiturage et des conducteurs. Dans le cadre de ce dispositif, l'État permettait à BlablaCar de revendre ces certificats aux principaux fournisseurs d'énergies. Blablacar était de loin la plateforme qui bénéficiait le plus de cette source de revenus. En 2023, le système de revente des certificats d'énergies lui a permis, d'une part de rétrocéder 30 millions d'euros aux nouveaux conducteurs de sa plateforme sous forme de bons d'achats de 100 euros et d'accroître sa marge à hauteur de 60 millions d'euros. Blablacar avait annoncé en avril 2024, avoir atteint la rentabilité depuis 24 mois. Un équilibre remis aujourd'hui en cause pour le leader du covoiturage qui, toujours en avril 2024, a obtenu 100 millions d'euros de financement sous forme de facilité de crédit auprès de grandes banques pour poursuivre son développement. Blablacar reste présent dans près de 21 pays.

25 juin 2024

Article écrit par Mael Khechana